

REPUBLIQUE DU TOGO

AVIS DE MARCHÉ DE SERVICES

Source de financement :

Accord de Prêt de la BOAD : N° 2024062/PR TG 2024 48 00

Accord de Prêt du FDE : N° 2024070/FDE TG 2025 03 00

Avis de sollicitation des Manifestations d'Intérêt International pour le Recrutement d'un consultant chargé du Contrôle et de la supervision des travaux d'électrification rurale de 172 localités par extension du réseau électrique MT/BT au Togo

AMII N°004/AT2ER/PER 172/PRMP/2025 du 13 Juin 2025

Projet d'Electrification Rurale de cent-soixante-douze (172) localités par extension du réseau électrique de distribution moyenne et basse tension en République Togolaise

(PER 172)

Procédure restreinte internationale – Préqualification de candidats

DESCRIPTION DU PROJET

1. Type de marché

« Prix unitaires »

2. Description du marché

L'Etat Togolais a sollicité des fonds auprès de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) en vue du financement du **projet d'Electrification Rurale de cent-soixante-douze (172) localités par extension du réseau électrique de distribution moyenne et basse tension en République Togolaise**, et a l'intention d'utiliser une partie des ressources du financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de services de consultant (cabinet) pour le **Contrôle et supervision des travaux**.

L'Agence Togolaise d'Electrification Rurale et des Energies Renouvelables (AT2ER) assure la maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte du ministère de l'économie et des finances (MEF), et du ministère des mines et des ressources énergétiques (MMRE).

Les services attendus du cabinet consistent au contrôle et à la supervision des travaux d'extension du réseau électrique moyenne et basse tension (MT/BT) dans 172 localités rurales au Togo (construction d'environ 1 104 km de réseau HTA, 307 km de réseau BT et 173 postes H61 HTA/BT ; raccordement d'environ 7 178 clients ruraux à l'électricité).

La Zone d'Influence du Projet (ZIP) couvre cent soixante-douze (172) localités sur toute l'étendue du territoire Togolais notamment les cinq (05) régions économiques du Togo répartie comme suit : i) 13 localités dans la région Maritime ; ii) 57 localités dans la région des plateaux ; iii) 10 localités dans la région centrale ; iv) 18 localités dans la région de la Kara et 74 localités dans la région des Savanes. (Voir la liste des localités prises en compte par le projet dans les Termes de référence).

De manière spécifique, le consultant devra assurer les prestations suivantes :

- Assister l'Unité de Gestion de Projet dans la coordination et la gestion du projet ;
- Définir et mettre en place les procédures et outils de contrôle de l'exécution des travaux par les attributaires des marchés des travaux (chronogramme d'approvisionnement, fiches de réception des matériaux et installations, liste des tests de qualité, etc.) ;
- Assurer le reporting périodique, à travers des mécanismes appropriés (rapports d'activités, courriers, PV de réunion, etc.), au Maître d'Ouvrage Délégué (MOD) sur le déroulement et l'état d'avancement des travaux de construction ;
- Effectuer pour le compte du MOD les inspections constantes, qualitatives et quantitatives, des matériaux et fournitures des attributaires des marchés des travaux, ainsi que ses sous-traitants ou fournisseurs éventuels avant, pendant et après la livraison, ainsi que pendant la phase de mise en œuvre ou de test sur les sites en vue de s'assurer de la conformité aux prescriptions et normes techniques contenues dans le cahier des charges des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO) des travaux du projet ;
- Evaluer la conformité du plan d'assurance qualité (PAQ) et du plan de gestion environnemental y compris les dispositifs de sécurité du site du chantier transmis par les attributaires des marchés des travaux ;
- Assurer le respect des plannings d'exécution des travaux ;
- Assurer le suivi et contrôle et la certification de la mise en œuvre des travaux ;
- Assurer le suivi et contrôle de la conformité des matériels et installations aux dispositions des cahiers des charges du DAO des travaux du projet ;
- Assurer le suivi et contrôle de la mise en œuvre des mesures et activités recommandées par l'étude environnementale et sociale ;
- Effectuer les réceptions provisoires et définitives ;
- Produire un rapport de fin de mission.

3. Nombre et intitulé des lots

Le marché est en **lot unique (01 lot)**.

4. Budget maximal

Le budget maximal alloué à cette prestation est de : **Sept cent vingt-cinq millions (725 000 000) de francs CFA HT**.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

5. Éligibilité

La participation au marché est ouverte aux personnes morales (participant soit individuellement, soit dans un groupement - consortium – de soumissionnaires) éligibles conformément au point 2.2.2 du Guide des Procédures de passation de marchés et règles d'attribution des contrats financés par la Banque ouest africaine de développement, disponible à l'adresse www.boad.org/politiques-procedures-directives.

La participation d'une entité inéligible entraînera l'élimination automatique de l'offre concernée.

6. Nombre d'offres

Une personne morale ne peut pas soumettre plus d'une offre, quelle que soit la forme de sa participation (soit individuellement, soit dans un groupement - consortium – de soumissionnaires). Dans le cas où une personne physique ou morale soumettrait plus d'une offre, toutes les offres auxquelles cette personne participe seront éliminées.

7. Situations d'exclusion

Dans le formulaire de soumission, les soumissionnaires doivent soumettre une déclaration signée, incluse dans le formulaire standard de soumission, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations visées au point 2.2.2 du *Guide des Procédures de passation de marché et règles d'attribution des contrats financés par la Banque ouest africaine de développement*.

8. Possibilités de sous-traitance

La sous-traitance est autorisée. Le pourcentage maximal du montant du marché qui peut faire l'objet d'une sous-traitance est de trente pourcent (30%).

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS

9. Date prévue de commencement du marché

Janvier 2026.

10. Durée de mise en œuvre du marché

Vingt (20) mois.

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

11. Critères de sélection

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Dans le cas où les manifestations d'intérêt seraient soumises par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble :

1) Capacité économique et financière du soumissionnaire. Dans le cas où le soumissionnaire est un organisme public, une information équivalente devrait être fournie.

- a) Le candidat doit justifier d'un chiffre d'affaires moyen annuel d'au moins **trois cent cinquante millions (350 000 000) de francs CFA** au cours des trois (03) dernières années 2022, 2023 et 2024 dans la cadre des études, du contrôle et suivi des travaux de projet de grande extension réseau MT/BT.

2) Capacité professionnelle du soumissionnaire

- a) Le soumissionnaire doit avoir une autorisation officielle d'exercer dans le domaine des prestations, attestée par une inscription au registre du commerce ou toute autre pièce officielle ;
- b) Le soumissionnaire doit disposer parmi son personnel permanent d'un ingénieur électricien, de niveau BAC+5 au moins avec dix (10) ans d'expérience professionnelle.

3) Pièces administratives à fournir par le soumissionnaire

Le cabinet devra fournir les pièces administratives listées ci-dessous dans son offre :

- **L'attestation d'inscription au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du pays d'origine** (Preuve que l'entreprise est inscrite au registre du commerce et autorisée à exercer légalement) ;



- **L'attestation de régularité fiscale à jour du pays d'origine** (Preuve que l'entreprise est déclarée et à jour dans le paiement de ses impôts et taxes) ;
- **L'attestation de paiement de la redevance de régulation** (Preuve que l'entreprise paie les redevances liées aux marchés publics, en vigueur dans son pays d'origine) ;
- **Le quitus social à jour du pays d'origine** (Preuve que l'entreprise est déclarée, dispose des salariés pour qui elle verse une cotisation mensuelle).

4) Capacité technique du soumissionnaire

- a) Disposer d'au moins dix (10) ans d'expérience générale dans le contrôle et la supervision des projets d'énergie (production/transport/distribution) incluant au moins le contrôle et la supervision de projets de construction de lignes électriques de distribution Moyenne et Basse Tension (MT/BT).
- b) Justifier au cours des **trois (03) dernières années (2022, 2023, et 2024)**, au moins d'**une (01) mission** de contrôle et supervision des travaux de construction de lignes électriques de distribution Moyenne et Basse Tension (MT/BT) d'un montant de marché supérieur ou égal à **sept cent vingt-cinq millions (725 000 000) de francs CFA HT**.

La liste des candidats présélectionnés comprendra entre 4 et 8 candidats.

Si plus de huit candidats éligibles satisfont aux critères de sélection énumérés ci-dessus, les candidatures seront classées pour retenir les huit (08) meilleurs au moyen des seuls critères comparatifs additionnels ci-après, appliqués successivement jusqu'à départage :

- i. Valeur cumulée (montant HT) des missions de contrôle et supervision de travaux de construction de lignes électriques de distribution Moyenne et Basse Tension (MT/BT) d'un montant de marché supérieur ou égal à **sept cent vingt-cinq millions (725 000 000) de francs CFA HT** exécutées sur la période 2018-2024 ;
- ii. Kilométrage cumulé de lignes MT/BT supervisées dans les missions suscitées au point i. Le kilométrage total des lignes supervisées sera pondéré à 75 % pour la MT et 25 % pour la BT, afin de privilégier l'expérience en MT dans le classement des candidats ;
- iii. Nombre de missions de contrôle et supervision de travaux de construction de lignes électriques de distribution Moyenne et Basse Tension (MT/BT) d'un montant de marché supérieur ou égal à **sept cent vingt-cinq millions (725 000 000) de francs CFA HT** exécutées sur la période 2018-2024 ;
- iv. Nombre de missions de contrôle et supervision de projet de construction de lignes électriques de distribution Moyenne et Basse Tension (MT/BT) financées par des bailleurs de fonds multilatéraux ;
- v. Durée d'expérience globale (années) dans le contrôle et de la supervision de travaux de construction de lignes électriques de distribution Moyenne et Basse Tension (MT/BT).

N.B. : Si, à l'issue de l'application d'un critère, plusieurs candidats restent à parfaite égalité pour la 8^e place, le critère suivant est appliqué uniquement à ces candidats ex aequo.

12. Critères d'attribution

Sélection basée sur la qualité et le coût.

SOUSSION DES MANIFESTATIONS D'INTERÊT

13. Date et heure limites de réception des manifestations d'intérêt

La date et l'heure limites pour la réception des manifestations d'intérêt est le **Vendredi 04 Juillet 2025** à

10heures 00 minutes GMT.

14. Modalités de présentation des manifestations d'intérêt et renseignements à fournir

Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire de soumission standard disponible auprès de l'autorité contractante. Le modèle et les dispositions doivent être strictement respectés. Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à l'offre ne sera pas pris en considération.

15. Modalités d'envoi des manifestations d'intérêt

Les candidats intéressés peuvent solliciter et obtenir des informations complémentaires sur la mission, de lundi à vendredi de 08h30 à 12h00 et de 15h00 à 16h30 GMT, auprès de l'Autorité contractante, par mail à l'adresse passation_marches@at2er.tg avec en copie per172@at2er.tg.

Les candidats intéressés par le présent appel à manifestations d'intérêt sont invités à déposer leurs dossiers, en quatre exemplaires (un original et 3 copies) en français, au plus tard le **Vendredi 04/07/2025 à 10 heures 00 minutes GMT** à l'adresse ci-dessous en précisant l'objet : « *Réponse à l'avis d'appel à manifestations d'intérêt international – AMII N°004/AT2ER/PRMP/2025 – Recrutement d'un consultant chargé du Contrôle et de la supervision des travaux d'électrification rurale de 172 localités par extension du réseau électrique MT/BT au Togo* » :

*Agence Togolaise d'Electrification Rurale et des Energies Renouvelables
503 rue de la Binah, 14 BP 128 Lomé-Togo, Tel : +228 22 21 21 44.*

Ou par voie électronique au mail : passation_marches@at2er.tg avec en copie per172@at2er.tg.

Les manifestations d'intérêt seront ouvertes en présence des représentants des candidats qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **Vendredi 04 Juillet 2025 à 10 heures 30 minutes GMT** à l'adresse indiquée ci-dessus.

Les manifestations d'intérêt reçues après la date et l'heure limites susvisées ne seront pas examinées.

16. Debriefing

Tout consultant qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles sa proposition n'a pas été retenue doit en faire la demande. L'autorité contractante communiquera dans les plus brefs délais par écrit l'explication du rejet de la proposition. Si le soumissionnaire fait la demande d'assister à une réunion de **débriefing**, il devra en assumer tous les coûts.

17. Langue

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel à manifestations d'intérêt international et ce marché doivent être en français.

18. Base juridique

Le Guide des Procédures de passation de marché et règles d'attribution des contrats financés par la Banque ouest africaine de développement est disponible à l'adresse : <https://www.boad.org/fr/opportunités/documentation-passation-de-marches/>.

**Pour La Personne Responsable des
Marchés Publics et P.O, La
Présidente de la Cellule de Gestion
des Marchés Publics**


LOAGUI Dakonname